

# PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE SAINT-JULIEN

28 JUILLET 2022

Par suite d'une convocation en date du 23 juillet 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de SAINT-JULIEN se sont réunis en date du 28 juillet 2022, à la mairie à 10 heures, sous la présidence de M. Michel LENOIR, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 23 juillet 2022.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Tarifications Restaurant Scolaire
2. Tarifications Groupe Périscolaire

**Membres présents** : MM LENOIR, ALIBERT, VACHON, DELNESTE, MARTIN, BERNARD, Mmes VAN ROY, KONCZEWSKI, DUBOIS, MERLIN, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : M. AMBROSIONI à M. LENOIR  
Mme MARCAIRE à M. ALIBERT

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mmes DOREY, CASSINI TOPENOT.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. DELNESTE, pour remplir les fonctions de secrétaire

1. – Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Question n° 1 de l'ordre du jour** : Délibération n°21-2022, Tarification du restaurant Scolaire et périscolaire  
Après discussion, compte tenu de la hausse importante des tarifs du gestionnaire suite à appel d'offres conduisant à un doublement du déficit soit 127 000 €  
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de pratiquer les tarifs suivants :

Prix forfait repas (repas + garderie midi)			
Nbre d'enfant	1	2	3
<12k€	3,00 €	2,83 €	2,68 €
<24k€	4,00 €	3,69 €	3,50 €
<36k	5,75 €	5,50 €	5,25 €
<48k€	8,45 €	8,05 €	7,64 €
<58k€	9,94 €	9,41 €	8,88 €
<68k€	10,30 €	9,74 €	9,19 €
<78k€	10,65 €	10,08 €	9,51 €
<88k€	10,65 €	10,08 €	9,51 €
>88k€	11,00 €	10,42 €	9,83 €

Prix repas seul

<12k€	2,68 €
<24k€	3,11 €
<36k	4,01 €
<48k€	4,36 €
<58k€	4,54 €
<68k€	4,71 €
<78k€	4,89 €
<88k€	5,10 €
>88k€	5,24 €

Prix garde midi			
Nbre d'enfant	1	2	3
<12k€	0,32 €	0,15 €	- €
<24k€	0,89 €	0,58 €	0,39 €
<36k	1,74 €	1,49 €	1,24 €
<48k€	4,09 €	3,69 €	3,28 €
<58k€	5,40 €	4,87 €	4,34 €
<68k€	5,59 €	5,03 €	4,48 €
<78k€	5,76 €	5,19 €	4,62 €
<88k€	5,55 €	4,98 €	4,41 €
>88k€	5,77 €	5,19 €	4,60 €

Prix heure de garde (matin/soir)			
Nbre d'enfant	1	2	3
<12k€	<b>0,51 €</b>	<b>0,47 €</b>	<b>0,45 €</b>
<24k€	<b>1,05 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>0,98 €</b>
<36k	<b>1,80 €</b>	<b>1,46 €</b>	<b>1,44 €</b>
<48k€	2,54 €	2,06 €	2,03 €
<58k€	3,10 €	2,54 €	2,51 €
<68k€	3,23 €	2,65 €	2,62 €
<78k€	3,34 €	2,74 €	2,71 €
<88k€	3,45 €	2,83 €	2,79 €
>88k€	3,56 €	2,92 €	2,88 €

Fait à SAINT-JULIEN, le 1<sup>er</sup> août juillet 2022

Le maire,

Le secrétaire

Michel LENOIR

Jean-François DELNESTE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le

Et de la publication le